

# S'Bindrer Dorf Blatt'l

Janvier; Février; Mars; Avril





Le Maire,
Les Adjoints,
Les Conseillers Municipaux
vous présentent leurs meilleurs vœux
pour la nouvelle année

Que 2022 soit pour vous-même et vos proches une année d'espérance, de fraternité et de paix.







Chères citoyennes, chers citoyens,

En ce début d'année, il est de tradition de souhaiter à toutes et tous une excellente année 2022, remplie de joie, de bonheur et surtout une excellente santé. En cette période si chahutée, notre souhait à tous est de garder la santé et de protéger au maximum l'ensemble de nos proches.

Cela fait maintenant près de 2 ans que cette pandémie bouleverse notre quotidien avec des périodes plus ou moins compliquées. Un grand merci à l'ensemble du personnel enseignant qui doit s'adapter au jour le jour par rapport aux nouvelles règles en vigueur, aux responsables d'associations avec leurs membres qui essayent à chaque fois de faire fonctionner tant bien que mal les activités tout en respectant dans la mesure du possible les gestes barrières. N'oublions pas le personnel communal ainsi que mes collègues élus qui ne cessent de se renseigner par rapport aux évolutions des protocoles sanitaires.

Une seconde fois, nous étions contraints d'annuler la fête des personnes âgées. Nous avons distribué, en ce début du mois de janvier, un bon cadeau à l'ensemble de nos aînés et valable dans les commerces alimentaires de notre commune. Je comprends aisément la frustration de certaines personnes ou associations suite à l'annulation d'évènements divers, malheureusement nous n'avons d'autre choix par rapport au virus qui circule toujours activement.

Malgré cette pandémie, l'année 2021 fut assez riche en travaux pour notre commune. Aménagement du chemin de Zelsheim avec l'entrée Est, aménagement de la rue de Wittisheim avec son entrée en concertation avec la CeA. Ces 2 chantiers d'ampleur nous ont occupés pendant quelques mois. La mise en place d'un mât prêt à accueillir des antennes pour le réseau mobile. Le 1<sup>er</sup> opérateur sera en principe opérationnel courant de ce printemps.

La mise en place du périscolaire dans notre salle du haut, à la grande satisfaction des parents. Vu le nombre d'enfants inscrits, nous sommes persuadés qu'une structure définitive est nécessaire dans notre commune. La Communauté de Communes CCRM qui gère cette compétence va y travailler dans les mois à venir.

Nous avons également obtenu fin 2021 le label de village sportif décerné par le Comité Régional Olympique et Sportif (CROS) Grand Est et ceci avec 4 autres communes du Bas-Rhin. Je pense qu'on peut être fier d'une telle distinction dont la remise des prix se fera courant du 1<sup>er</sup> semestre 2022.

Pour cette année, nous continuerons à travailler dans le domaine des voiries, des stationnements, et de quelques espaces verts qui méritent un peu de rajeunissement. De plus, nous prévoyons l'inauguration de notre parc intergénérationnel ainsi que l'agrandissement de l'atelier communal le dernier week-end de juin. Nous y associerons toute la population et toutes les associations volontaires. Cet évènement se tiendra évidemment si les conditions sanitaires le permettent. De plus amples informations vous seront communiquées au courant du printemps.

L'ensemble des élus ainsi que le personnel communal et enseignant se joignent à moi pour vous réitérer tous les vœux de bonheur, pour vous, vos proches et toutes les personnes qui vous sont chères. Que cette nouvelle année vous aide à réaliser tous vos projets avec une excellente santé pour vous tous.

Bliwa Gsund et alles guada in dem Neja Johr!!!



# **APPELS d'URGENCES:**

**SAMU: 15 Police secours:** 17

**Appel Urgence Européen: 112** Pompiers: 18

Gendarmerie locale 100, rue Clémenceau 67390 MARCKOLSHEIL **3** 03.88 58 29 80

# **MAIRIE**

2, rue du Sel 67600 BINDERNHEIM

**2** : 03.88.85.40.21

Horaire d'ouverture: 15h à 19h Lundi

Jeudi 8h30 à 12h Mail:

mairie@bindernheim.fr

Site internet:

www.bindernheim.fr

Permanence Maire/Adjoints: Lundi 17h à 19h et sur rendez-vous

# CONSEIL MUNICIPAL

EN BREF, en séance du 20 septembre 2021 le conseil municipal :

# 61. AMENAGEMENT EXTERIEUR ATELIER COMMUNAL

Le Maire présente deux propositions pour l'aménagement extérieur de l'atelier communal : l'une de COLAS à 21 690 € HT et l'autre de JEHL à 22 125 € HT. La troisième proposition, de VOGEL TP, n'est jamais parvenue malgré plusieurs relances. La prestation consiste à décaper et terrasser la cour, à poser du concassé et un fil de pavés pour une noue d'infiltration.

Mme ADOLF Denise précise que l'aménagement extérieur permettrait de finaliser le chantier suite à la création de l'extension.

Mme WANTZ Jenny remarque qu'il n'a pas été donné suite à la toile d'ombrage pour le parc pour une question de budget alors qu'il s'agit du même montant. Elle suggère d'inscrire une enveloppe pour la toile au budget 2022, dépense indispensable notamment lors des beaux jours. M. GERBER Christian explique le prix de la toile était quelque peu disproportionné par rapport à l'usage d'où le report de l'achat.

Le Conseil Municipal,

APPROUVE les travaux d'aménagement extérieur de l'atelier communal;

**DECIDE** de retenir l'entreprise COLAS d'OSTWALD pour le montant susmentionné;

AUTORISE le Maire à signer le devis et tout document afférent ;

**ADOPTE A L'UNANIMITE** 

# 62. <u>GROUPEMENT DE COMMANDES CCRM POUR LA REALISATION DE DIAGNOSTICS AMIANTE</u>

Dans le cadre d'une démarche de mutualisation, le Conseil de Communauté s'est prononcé favorablement lors de sa séance du 30 juin dernier, à la constitution d'un groupement de commandes pour la réalisation de diagnostic amiante. Il s'agira d'un accord cadre exécuté par l'émission de bon de commande, avec un minimum et un maximum.

La durée du marché sera d'un an. Le montant minimum correspondra aux besoins de la Communauté de Communes, dont le recensement des bâtiments intercommunaux est en cours.

Le montant maximum sera quant à lui fixé à 214 000 € HT qui correspond au maximum des de la procédure adaptée. Il est proposé que la Communauté de Communes assure le rôle de coordonnateur du groupement et soit, à ce titre, notamment, chargée :

- D'engager la consultation conformément aux dispositions du Code de la Commande Publique ;
- De procéder à la signature de l'accord cadre pour le compte des membres du groupement ;
- De s'assurer que les engagements financiers globaux (respect des minimums et maximums) sont respectés. Chaque membre du groupement sera quant à lui chargé :
- D'émettre les bons de commandes en fonction de ses besoins ;
- De vérifier la bonne exécution des prestations.

Le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur le projet de convention portant sur la constitution d'un groupement de commandes relatif à la réalisation de diagnostic amiante.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**AUTORISE** la Commune de Bindernheim à adhérer au groupement de commandes pour la réalisation du diagnostic amiante :

ACCEPTE les termes de la convention constitutive du groupement de commandes joint à la présente délibération ;

ACCEPTE que la mission de coordonnateur du groupement soit effectuée par la Communauté de Communes.

**AUTORISE** le Maire à signer le projet de convention constitutive de ce groupement fixant les modalités de fonctionnement, joint à la présente délibération.

ADOPTE A L'UNANIMITE

# 63. <u>GROUPEMENT DE COMMANDES CCRM POUR LA REALISATION DE DIAGNOSTIC</u> <u>DE QUALITE DE L'AIR DANS LES ERP</u>

# Mêmes conditions que le groupement de commandes CCRM pour la réalisation de diagnostics amiante

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**AUTORISE** la Commune de Bindernheim à adhérer au groupement de commandes pour la réalisation de diagnostic de qualité de l'air dans les établissements recevant du public ;

ACCEPTE les termes de la convention constitutive du groupement de commandes joint à la présente délibération ;

ACCEPTE que la mission de coordonnateur du groupement soit effectuée par la Communauté de Communes.

**AUTORISE** le Maire à signer le projet de convention constitutive de ce groupement fixant les modalités de fonctionnement, joint à la présente délibération.

ADOPTE A L'UNANIMITE

# 64. GROUPEMENT DE COMMANDES CCRM POUR L'ACHAT DE SEL DE DENEIGEMENT

# Mêmes conditions que le groupement de commandes CCRM pour la réalisation de diagnostics amiante

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE la Commune de Bindernheim à adhérer au groupement de commande pour l'achat de sel de déneigement ;

**ACCEPTE** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes joint à la présente délibération ;

ACCEPTE que la mission de coordonnateur du groupement soit effectuée par la Communauté de Communes.

**AUTORISE** le Maire à signer le projet de convention constitutive de ce groupement et fixant ses modalités de fonctionnement, joint à la présente délibération.

ADOPTE A L'UNANIMITE

# 65. <u>CONVENTION FINANCIERE DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX POUR UN ACCUEIL PERISCOLAIRE</u>

Le Maire rappelle l'ouverture d'un accueil périscolaire provisoire à la salle des fêtes en septembre. L'accueil se fera le midi et le soir pour des enfants de Bindernheim, Wittisheim, Hilsenheim et Sundhouse.

La salle des fêtes est mise à disposition gracieusement mais comporte toutefois des frais de fonctionnement afférent au service (électricité, contrôle, nettoyage...). Les termes ont été formalisés au travers d'une convention qu'il convient d'adopter. Les conseillers ont déjà été destinataires du projet.

Le Conseil Municipal après délibération

APPROUVE la convention telle que présentée;

ACCEPTE les termes de la convention qui prendra effet au 1<sup>er</sup> septembre 2021 pour une durée de 4 ans soit jusqu'au 31 août 2025 ;

AUTORISE le Maire à signer la convention et tous documents afférents.

ADOPTE A L'UNANIMITE

# 66. CONVENTION D'ADHESION A LA PLATEFORME ALSACE MARCHES PUBLICS

La plateforme dénommée « Alsace Marchés Publics » (alsacemarchespublics.eu) est un profil d'acheteur mutualisé dédié à la passation des marchés publics (article L. 2132-2 Code de la commande publique) géré par les cinq collectivités fondatrices suivantes :

- Collectivité européenne d'Alsace,
- Ville de Strasbourg,
- Ville de Mulhouse,
- Eurométropole de Strasbourg,
- Mulhouse Alsace Agglomération.

Cette plateforme est opérationnelle depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2012 et son utilisation a été ouverte aux collectivités alsaciennes en 2013 : elle référence en 2020 près de 500 entités utilisatrices et 20 000 entreprises.

Alsace Marchés Publics est aujourd'hui un profil d'acheteur permettant de répondre aux obligations de dématérialisation des procédures de marchés publics posées par l'article L. 2132-2 et les annexes 7 et 8 du Code de la commande publique.

La dématérialisation des procédures constitue aujourd'hui un enjeu majeur de l'amélioration des achats publics, car elle permet de faciliter l'accès des entreprises aux mises en concurrence et d'assurer les obligations de transparence de la commande publique. A cet effet, la plateforme Alsace Marchés Publics est le principal guichet d'accès à la commande publique en Alsace pour les entreprises.

A l'heure actuelle, près de 500 entités utilisent la plateforme AMP à titre gratuit. Elle permet à ces entités utilisatrices de

- Disposer d'un profil d'acheteur conformément à la règlementation relative aux marchés publics en vigueur
- Faciliter l'accès des entreprises aux achats des collectivités publiques et privées et optimiser les réponses aux appels d'offres
- Partager les expériences entre acheteurs

Il est proposé au conseil municipal d'adhérer à cette plateforme pour répondre aux besoins de la commune de Bindernheim. La Collectivité européenne d'Alsace (CeA) assure, la coordination du groupement de commandes constitué entre la Collectivité européenne d'Alsace, la ville et l'Eurométrople de Strasbourg, la ville de Mulhouse et Mulhouse Alsace agglomération et les membres contributeurs en vue de la passation de plusieurs marchés publics ou accords-cadres portant sur l'hébergement, le fonctionnement et la maintenance, les développements et l'acquisition de services associés de la plateforme mutualisée de dématérialisation des contrats de la commande publique « Alsace Marchés Publics .

L'adhésion se fait par approbation d'une convention d'une durée de deux ans à compter de sa date de notification, reconductibles. Une charte d'utilisation définit les règles d'utilisation de la plateforme ainsi que les différentes responsabilités de l'ensemble des utilisateurs.

Cette convention est conclue avec la CeA en vertu du mandat qui lui est confié par les membres fondateurs du groupement de commande pour signer les conventions d'adhésion avec tous les nouveaux adhérents en leur nom et pour leur compte.

Les fonctionnalités disponibles sur le profil « Alsace Marchés Publics » à la date de signature de la convention sont utilisables par l'adhérent à titre gratuit. L'adhérent ne dispose d'aucun droit d'aucune sorte sur le profil d'acheteur en dehors de la faculté d'utiliser l'outil dans les limites définies dans la convention.

Le Conseil Municipal de Bindernheim, après avoir délibéré :

**DECIDE** d'adhérer à la plateforme « Alsace Marchés Publics » en tant qu'entité utilisatrice à titre gratuit

**APPROUVE** les termes de la convention d'adhésion à la plateforme « Alsace Marchés Publics » et de la charte d'utilisation des services jointes toutes deux en annexe à la présente délibération ;

**AUTORISE** le Maire à signer la convention d'adhésion ;

AUTORISE le Maire à signer la charte d'utilisation.

ADOPTE A L'UNANIMITE

# 67. REVISION DU LOYER ET DECOMPTE DES CHARGES LOGEMENT SUD

Le Maire explique qu'il convient de procéder à la révision du loyer du logement Sud ainsi qu'au décompte des charges. Pour rappel, le locataire verse 100 € d'acompte par mois sur les charges qui sont les suivantes :

Les frais de chauffage (gaz) - Les frais d'eau et d'assainissement - La redevance pour les ordures ménagères Tout d'abord concernant la révision du loyer. Le locataire verse actuellement un loyer de 622,26 € par mois. Selon l'indice de référence des loyers du 1<sup>er</sup> trimestre 2021, qui implique une augmentation de +0,09 %, le montant du loyer s'élèverait à **622,83€.** 

Ensuite, M. le Maire présente le récapitulatif des consommations pour les charges :

Les frais de chauffage (gaz): 854,10 €
Les frais d'eau et d'assainissement : 351,04 €

La redevance pour les ordures ménagères :

Soit un total de 1 588,34 € - (100 € x 12 mois de charges) = 388,34 € dus par le locataire.

M. SOETE Christophe propose d'augmenter les charges mensuelles afin de réduire le décompte annuel. Après discussion avec la locataire, elle est favorable pour une augmentation de  $100 \in$  à  $120 \in$  de charges par mois.

383,20 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

APPROUVE la révision du loyer du logement Sud qui passe à 622,83 € pour la période du 01/08/2021 au 31/07/2022 ;

APPROUVE le décompte des charges qui s'élève à 1 588,34 € pour la période du 01/08/2020 au 31/07/2021 ;

**CHARGE** le Maire de recouvrir la somme de 388,34 € dus par le locataire pour les charges ;

**DECIDE** d'augmenter les charges mensuelles de 100 € à **120** € en accord avec la locataire.

ADOPTE A L'UNANIMITE

# 68. <u>PERSONNEL COMMUNAL : AUTORISATION D'ENGAGEMENT D'AGENTS</u> <u>CONTRACTUELS</u>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal AUTORISE, l'engagement d'agents contractuels à temps complet ou à temps non complet, pour assurer le remplacement temporaire de fonctionnaires ou d'agents contractuels autorisés à exercer ses fonctions à temps partiel ou indisponible en raison d'un détachement de courte durée, d'une disponibilité de courte durée prononcée d'office, de droit ou sur demande pour raisons familiales, d'un détachement pour l'accomplissement d'un stage ou d'une période de scolarité préalable à la titularisation dans un corps ou un cadre d'emplois de fonctionnaires ou pour suivre un cycle de préparation à un concours donnant accès à un corps ou un cadre d'emplois ou d'un congé pour invalidité temporaire imputable au service, ou indisponible en raison d'un congé annuel, d'un congé de maladie, de grave ou de longue maladie, d'un congé de longue durée, d'un congé de maternité ou pour adoption, d'un congé parental ou d'un congé de présence parentale, d'un congé de solidarité familiale ou d'un congé de proche aidant ou de l'accomplissement du service civil ou national, du rappel ou du maintien sous les drapeaux ou de sa participation à des activités dans le cadre des réserves opérationnelle, de sécurité civile ou sanitaire ou en raison de tout autre congé régulièrement octroyé en application des dispositions réglementaires applicables aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

Les contrats établis sur le fondement du premier alinéa sont conclus pour une durée déterminée et renouvelés, par décision expresse, dans la limite de la durée de l'absence du fonctionnaire ou de l'agent contractuel à remplacer. Ils peuvent prendre effet avant le départ de cet agent.

La durée hebdomadaire de service est fixée à la durée hebdomadaire de service du titulaire remplacé.

La rémunération se fera sur la base du grade correspondant au grade du fonctionnaire ou de l'agent contractuel indisponible.

L'acte d'engagement sera établi sur les bases de l'application de l'article 3-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

#### ADOPTE A l'UNANIMITE

# 69. LOCATION TERRE COMMUNALE

Le Maire fait part d'un courrier de M. DISCHLI Robert demandant la résiliation de son bail au 11 novembre prochain. Ce dernier est locataire de la parcelle :

#### n° 64b sise section 3 de 148,92 ares au lieudit Grundland.

Le Maire propose de remettre en location ladite parcelle. Pour ce faire, il propose de lancer un appel à candidature auprès des agriculteurs intéressés. Toutefois, dans le cas de candidatures multiples il convient de fixer un ordre de priorité.

En effet, les agriculteurs bénéficiant de la Dotation de Jeune Agriculteur (DJA) sont prioritaires puis les agriculteurs exploitants une parcelle sur le ban communal (aucune obligation d'avoir le siège ainsi que le domicile à Bindernheim). Les agriculteurs se trouvant dans la même situation d'exigibilité peuvent être départagés à partir de critères objectifs tels que la surface déjà affermées, activité principale/double activité... Mme WANTZ Jenny propose de prendre en compte notamment le voisin en proximité directe de la parcelle. M. SOETE Christophe souhaite savoir quels critères les communes alentours pratiques lors d'une relocation.

Le sujet doit encore être débattu. Les communes du secteur seront interrogées et chaque conseiller est sollicité pour réfléchir aux possibles critères. Le Maire souhaite aborder concrètement ce point au prochain conseil.

Après débat, le Conseil Municipal

ACCEPTE la restitution de la parcelle susmentionnée par m. DISCHLI Robert,

**DECIDE** que les critères seront fixés et approuvés lors de la prochaine séance du conseil.

#### ADOPTE A l'UNANIMITE

# 70. <u>DECISION MODIFICATIVE N°01/2021 BP RECTIFICATIVE</u>

Lors de la séance précédente, il y a eu une erreur sur les comptes à utiliser de la décision modificative (caution matériel téléphonique). Aussi, il convient de rectifier les mouvements de crédits suivants :

- 020 Dépenses imprévues : - 450 €
- 275 Dépôts et cautionnements versés : + 450 €

Par ailleurs, un mouvement de crédits est nécessaire afin de pouvoir intégrer l'étude de faisabilité chemin Zelsheim au projet en investissement. Le Maire propose les virements suivants :

- 2315 041 voirie chemin Zelsheim : + 2 400 € - 2031 041 frais d'études : + 2 400 €

Le Conseil Municipal

APPROUVE les modifications présentées ci-dessus

ANNULE ET REMPLACE la délibération n°059/2021 du 12/07/2021.

### ADOPTE A l'UNANIMITE

# EN BREF, en séance du 15 novembre le conseil municipal :

# 74. <u>AMENAGEMENT ENTRÉE D'AGGLOMERATION SUD ET REPRISE DES BORDURES DANS LA RUE DE WITTISHEIM : AVENANT N°1</u>

Le Maire explique qu'un avenant est nécessaire au vu des travaux réalisés en sus au cours du chantier (bordures et enrobé, modification de la configuration de la placette des bennes...).

Aussi, il propose de valider l'avenant n°1 d'un montant HT de 6 628,15 € afférent à ces travaux supplémentaires et de sujétions techniques imprévues.

M. SOETE Christophe demande si du marquage au sol (ligne médiane) est encore prévu notamment à cause du mauvais comportement de certains conducteurs. Le Maire et M. MARTIN Daniel explique que non conformément aux prescriptions de la CEA, d'autant plus que cela n'empêchera pas les automobilistes à se déporter.

Mme BAEHR Isabelle souhaite savoir quand est-ce que les parkings seront matérialisés. La CEA préconise d'attendre le printemps prochain. Il faudra au préalable faire des essais avec des plots.

Enfin, Mme DISCHLI Claire demande si des plaques réfléchissantes sont prévues sur les « triangles » dans lesquels sont plantés les arbres. Cela n'est pas prévu, toutefois la commune dispose de ce type de matériel donc les agents peuvent les installer facilement.

Le Conseil Municipal,

**APPROUVE** l'avenant n°1 pour un montant de 6 628,15 € HT ;

AUTORISE le Maire à signer ledit avenant ;

ADOPTE A L'UNANIMITE

# 75. <u>CONVENTION MISSION D'ASSISTANCE ET DE CONSEIL POUR LE RECRUTEMENT D'UN AGENT TECHNIQUE POLYVALENTE</u>

Le Maire rappelle que la commune procède actuellement au recrutement d'un agent technique polyvalent afin de remplacer le départ à la retraite de M. GRIESBACH. Le Maire et les adjoints ont souhaité s'adjoindre les services du Centre de Gestion du Bas-Rhin pour diriger les entretiens. Il s'agit d'une prestation bien distincte et doit donc faire l'objet d'une convention. La gestionnaire en charge du dossier prévoit une journée pour les entretiens ce qui représente un coût de 455 €. A noter que sur les 8 postulants seuls 4 à 5 seront reçus en entretien d'ici la fin de ce mois.

M. SOETE Christophe demande le contenu exact de la prestation. Il s'agit de conduire les entretiens. La gestionnaire a reçu l'offre qui a été publiée ainsi que toutes les candidatures pour avis et présélection des candidats. M. SOETE insiste sur la nécessité, pour la gestionnaire, de bien comprendre le besoin de la commune et se questionne sur la façon dont l'expertise de la partie technique sera appliquée. La question n'a pas encore été soulevée avec la gestionnaire mais ce point sera pris en compte dans l'entretien.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE** de recourir au service du Centre de Gestion du Bas-Rhin pour les entretiens de recrutement à venir ;

**APPROUVE** la convention et notamment le coût de la prestation ;

AUTORISE le Maire à signer ladite convention et tout autre document afférent.

#### ADOPTE A L'UNANIMITE

# 76. <u>LOCATION TERRE COMMUNALE: FIXATION DES CRITERES D'ATTRIBUTION</u>

Le Maire rappelle la délibération du 20 septembre dernier par laquelle M. DISCHLI Robert a décidé de restituer la parcelle qu'il avait en location (148.92 ares au lieudit Grundland). Dans le cadre de la réattribution, il est nécessaire de fixer des critères objectifs. Après plusieurs recherches, notamment auprès de la Chambre d'Agriculture, le Maire propose la priorisation suivante :

- Les jeunes agriculteurs bénéficiant de la Dotation Jeune Agriculteur (DJA) pendant les 4 ans suivant leur installation
- Les agriculteurs à titre principal dans la limite d'un plafond de 700 ares
- Les agriculteurs doubles actifs dans la limite d'un plafond de 300 ares

Par ailleurs, en cas d'égalité, il est proposé de prioriser celui qui aura la plus grande différence entre les surfaces déjà louées et le plafond.

Le Maire est conscient que plusieurs agriculteurs dépassent aujourd'hui largement les plafonds proposés, toutefois ce principe permettrait de réduire ces écarts.

Enfin, en cas d'adoption, il suggère de lancer un appel à candidature et d'informer clairement tous les agriculteurs de la commune des critères nouvellement instaurés.

Après débat, le Conseil Municipal

**DECIDE** de retenir les critères d'attribution dont la priorisation est la suivante :

- Les jeunes agriculteurs bénéficiant de la Dotation Jeune Agriculteur (DJA) pendant les 4 ans suivant leur installation
- Les agriculteurs à titre principal dans la limite d'un plafond de 700 ares
- Les agriculteurs doubles actifs dans la limite d'un plafond de 300 ares

Ces dispositions s'appliquent conformément à la règlementation en vigueur. Chaque catégorie retenue ci-dessus pourra faire l'objet d'une justification notamment les jeunes agriculteurs bénéficiant de la DJA.

**DECIDE** qu'en cas d'égalité entre agriculteurs, celui qui aura la plus grande différence entre la surface déjà louée et le plafond sera prioritaire

CHARGE le Maire d'en informer les agriculteurs

#### ADOPTE A L'UNANIMITE

### 77. PROPOSITION DE CESSION D'UNE PARCELLE COMMUNALE RUE DES FRENES

Le Maire informe les élus que M. ROHMER Marc domicilié dans la rue des Bouleaux souhaite acquérir la parcelle où se situe l'aire de jeux rue des Frênes. En effet, cela lui permettrait d'agrandir sa propriété étant donné que les deux parcelles se jouxtent. Les seuls points à prendre en compte sont l'existence d'un lampadaire sur l'aire de jeux et d'un regard d'eau potable (en prévision d'un arrosage automatique). Enfin, dans l'hypothèse d'une vente, il a été proposé le prix de vente d'un terrain de lotissement à savoir 12 600 € TTC l'are, prix auquel M. et Mme ROHMER sont favorables. Le Maire est plutôt favorable à cette transaction dans la mesure où la commune pourrait garder une bande de 1,40 mètres et ainsi créer un trottoir ce qui permettrait de conserver le lampadaire en l'état sur domaine public et retirer le regard. Par ailleurs, l'aire de jeux rue des Frênes n'est, apparemment, pas ou plus utilisée notamment à cause des déjections canines et de la création du parc intergénérationnel.

Après ces explications, le Maire soumet cette proposition au Conseil Municipal qui

ACCEPTE de vendre la parcelle 171 sise section 06 à M. et Mme ROHMER Marc;

**DECIDE** de garder une bande d'environ 1,40 mètres pour créer un trottoir et ainsi conserver le lampadaire ;

CHARGE le Maire de recourir à un géomètre afin de procéder à l'arpentage aux frais de la commune ;

**DECIDE** de retirer le regard d'eau potable ;

FIXE le prix de vente à 12 600 € TTC l'are, frais de notaire en sus ;

**DEMANDE** à ce que M. et Mme ROHMER érige une longrine sur la nouvelle limite de propriété vers la rue des Frênes ;

AUTORISE le Maire à signer l'acte de vente et tous documents afférents ;

POUR 13 ABSTENTION 01 CONTRE 00

**ADOPTE** 

### 78. REFECTION DE TROTTOIRS ET BORDURES : PARTICIPATION DES RIVERAINS

Le Maire explique qu'à l'occasion de travaux chez des riverains, certains trottoirs (enrobé et bordures) ou fils d'eau sont parfois endommagés (volontairement ou non). La question soulevée est de savoir qui prend à charge les réfections. Aussi, le Maire propose de mettre en place une prise en charge partagée entre la commune et les riverains concernés. En effet, cela consisterait à payer 50 % de la somme pour chaque partie. Toutefois, afin d'éviter tout abus, une demande préalable à la commune devra être déposée et après étude et sous réserve d'un accord écrit, la commune prendra à charge sa partie. Par ailleurs, il est précisé que les trottoirs devront être remis en état à l'identique (enrobé). Ce qui veut que dorénavant seul l'enrobé est autorisé sur trottoir, tout autre matériau, coloré ou non, est proscrit.

Après délibération, le Conseil Municipal

**APPROUVE** la prise en charge financière des réfections de trottoirs ou fils d'eau pour moitié par la commune et les riverains concernés lorsqu'il y a dommages volontaires ou non sous réserve des conditions cités ci-après ;

**DECIDE** que le riverain concerné devra au préalable déposer une demande écrite (comprenant un devis) à la commune qui étudiera le dossier avant d'accepter ou non la prise en charge ;

**DECIDE** que les réfections réalisées par les riverains et n'ayant pas fait l'objet d'une demande préalable ne seront pas remboursées par la commune ;

**DECIDE** que les trottoirs et fils d'eau devront être remis en état à l'identique (enrobé) ;

**DECIDE** que dorénavant seul l'enrobé est autorisé pour la réfection des trottoirs et fils d'eau, tout autre matériau, coloré ou non, est proscrit ;

DIT que le choix de l'entreprise pour la réalisation des travaux se fera en accord des deux parties ;

**DIT** que la facturation sera distincte pour chaque partie.

#### ADOPTE A L'UNANIMITE

#### 79. PRESTATION ENTRETIEN DES BATIMENTS COMMUNAUX

Mme ADOLF Denise rappelle les difficultés rencontrées avec l'entreprise de nettoyage actuelle, DERICHEBOURG, c'est pourquoi, le contrat sera résilié au 1<sup>er</sup> janvier 2022. Après plusieurs tractations, l'entreprise OXY GENY a fait une offre pour le nettoyage de la mairie et de l'école (excluant la prestation vitrerie). Mme BAEHR Isabelle fait la présentation des prestations proposées (nombre d'heures, suivi, réduction des passages...).

Aussi, elle soumet les propositions suivantes :

- Ecole 1 300 € HT / mois avec 4 interventions hebdomadaire
- Mairie 390 € HT / mois avec 2 interventions hebdomadaire

Le contrat serait établi pour 1 an, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022.

Il est rappelé qu'en vertu de la règlementation en vigueur, la commune peut choisir librement un prestataire dans la limite de 40 000 € HT. Au vu, des nombreuses déconvenues avec les entreprises retenues ces dernières années, le Maire souhaite procéder ainsi pour le nouveau contrat. Il explique également que le montant des prestations est plus élevé qu'actuellement. Toutefois, il a également été prouvé à plusieurs reprises que l'offre économiquement la plus avantageuse n'est pas forcément signe de qualité en termes de réalisation.

Après délibération, le Conseil Municipal,

**APPROUVE** l'offre d'OXY GENY pour les montants susmentionnés et pour une durée d'un an (01/01 au 31/12/2022);

**AUTORISE** le Maire à signer les devis ;

CHARGE le Maire d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2022;

CHARGE le Maire de notifier la décision au nouveau et à l'ancien prestataire afin de satisfaire aux obligations réglementaires.

### ADOPTE A l'UNANIMITE

# 81. APPROBATION DE L'ETAT D'ASSIETTE DES COUPES 2023

# **POINT AJOURNE**

### 82. PROGRAMME DES TRAVAUX DES COUPES 2022

M. GERBER Christian explique que l'ONF va principalement traiter du bois accidenté notamment les frênes qui dépérissent. Il présente le détail des coupes à venir (prévisionnel) à savoir : 50 m³ pour le bois d'œuvre, 2m³ de bois d'industrie et 40 m³ soit 57 stères de bois non façonnés pour l'adjudication. Les réalisations seront certainement plus importantes que cela. Le résultat d'exploitation net prévu est de 1 493 € HT (hors adjudication).

Concernant la partie travaux, il présente les différents postes : maîtrise d'œuvre pour 1 800 € HT et travaux (entretien du parcellaire, plantations, protection contre le gibier, travaux d'accueil du public, coupe pour l'adjudication) pour environ 8 000 € HT.

En aparté, le Maire précise que la coupe pour l'adjudication 2021 devrait démarrer d'ici fin de semaine pour une vente programmée autour de la mi-décembre.

M. GERBER conclut avec la volonté de l'ONF de visiter les forêts communales à la mi-janvier avec les élus. La date exacte reste à convenir et sera communiquée au conseil.

Le Conseil Municipal,

**APPROUVE** le programme des travaux dans son ensemble pour l'année 2022 tel que proposé ; **AUTORISE** le Maire à signer les documents afférents.

#### ADOPTE A L'UNANIMITE

### EN BREF, en séance du 13 décembre le conseil municipal :

# 84. <u>LOCATION TERRE COMMUNALE : CHOIX DU LOCATAIRE</u>

Suite à la fixation des critères d'attribution, un appel à candidatures a été lancé pour la relocation de la parcelle lieudit Grundland. Le Maire indique que chacun des agriculteurs de la commune a été informé des nouvelles conditions d'attribution.

Il présente, les différentes candidatures reçues et le classement établi. Il s'avère que c'est l'EARL du Gatterfeld - WOLLENBURGER Nicolas qui se classe premier (agriculteur à titre principal ayant le plus grand delta entre la surface déjà louée et le plafond fixé). Par ailleurs, le Maire indique que cet exploitant a également perdu plusieurs ares lors de la construction de la dernière tranche du lotissement (Stade 3). Cette proposition résulte notamment du travail de la commission forêt, baux ruraux, chasse.

Après débat, le Conseil Municipal

**DECIDE**d'attribuer la parcelle à l'EARL du Gatterfeld – WOLLENBURGER Nicolas conformément aux critères fixés en séance du 15/11/2021 ;

**CHARGE** le Maire de rédiger l'avenant au contrat de bail ;

POUR 13 ABSTENTION 00 CONTRE 01

**ADOPTE** 

# 85. <u>REFECTION CHEMIN DE ZELSHEIM, AMENAGEMENT ENTREE D'AGGLOMERATION EST ET TRAVERSEE DU CANAL : AVENANT N°1</u>

Le Maire explique qu'un avenant est nécessaire au vu des travaux réalisés en sus au cours du chantier sur la demande de la Collectivité Européenne d'Alsace (CEA). En effet, il s'agit de la reprise du revêtement existant de part et d'autre du pont et de l'aménagement d'entrée d'agglomération. L'avenant permet également d'ajuster les quantités du marché initial. Le Maire rappelle que la commune a signé une convention de maîtrise d'ouvrage avec la CEA pour les travaux sur route départementale et que ces derniers seront refacturés.

Aussi, il propose de valider l'avenant n°1 d'un montant HT de 4 973,60 € afférent à ces travaux supplémentaires. A titre de rappel, le montant du marché initial s'élève à 247 686,85 € HT.

Le Conseil Municipal,

**APPROUVE** 1'avenant n°1 pour un montant de 4 973,60 € HT;

**AUTORISE** le Maire à signer ledit avenant ;

ADOPTE A L'UNANIMITE

# 86. <u>PERSONNEL COMMUNAL : CREATION D'UN POSTE</u> POINT AJOURNE

# 87. APPROBATION DE L'ETAT D'ASSIETTE DES COUPES 2023

M. GERBER Christian présente l'état des coupes pour 2023 qui concerne les parcelle 7 et 9. Comme précédemment, il s'agit principalement de coupes sanitaires (frênes). Le volume estimé n'est pas encore connu.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

PREND NOTE de l'information;

APPROUVE l'état des coupes 2023.

ADOPTE A L'UNANIMITE

# 88. LOCATION DE MATERIEL COMMUNAL

Le Maire explique que la commune a investi cette année dans de nouvelles garnitures et deux tonnelles de 3m x 3m. A cet effet, il ne souhaite plus louer les anciennes garnitures qui présentent un risque pour les utilisateurs, ni aux particuliers et ni aux associations. Il propose d'ailleurs de les vendre ou de les céder à des particuliers uniquement. En aucun cas elles ne pourront être réutilisées lors de manifestations (usage privé uniquement). Le cas échéant, la commune pourra toujours racheter des garnitures supplémentaires si le stock est insuffisant.

Mme WANTZ Jenny demande s'il est possible de récupérer 1 ou 2 tables pour poser les affaires de l'APEPA et scolaires qui sont au grenier. Mme BAEHR Isabelle préfère installer des étagères prévues à cet effet.

Le Maire suggère d'instaurer un tarif de location pour le nouveau matériel de la manière suivante :

- 5 € par garniture pour 4 jours (du vendredi au lundi ou équivalent) : chèque de caution de 150 € par garniture
- **30** € par tonnelle pour 4 jours (du vendredi au lundi ou équivalent) : chèque de caution de 500 € par tonnelle Enfin, Mme DISCHLI Claire demande si les tarifs sont uniques pour tous. En effet, aucun tarif préférentiel n'est prévu.

Le Conseil Municipal,

**DECIDE** de ne plus utiliser, ni louer les anciennes garnitures pour des raisons de sécurité ;

**DECIDE** de sortir les anciennes garnitures du stock communal pour les céder (onéreusement ou gratuitement à définir) à des particuliers pour un usage privé uniquement ;

**APPROUVE** les tarifs de location du nouveau matériel comme suit :

- 5 € par garniture pour 4 jours (du vendredi au lundi ou équivalent) : chèque de caution de 150 € par garniture
- 30 € par tonnelle pour 4 jours (du vendredi au lundi ou équivalent) : chèque de caution de 500 € par tonnelle

#### ADOPTE A L'UNANIMITE

La totalité des comptes rendus peuvent être consultés au tableau d'affichage, en mairie et sur notre site internet : www.bindernheim.fr

# VOIRIE

# Renouvellement des enrobés de la route rue de Wittisheim

En date du 26 mars 2021, la Collectivité Européenne d'Alsace (CeA) nous a confirmé que l'enrobé de cette rue était au programme annuel. Très satisfait de cette nouvelle, les élus locaux ont mis tout en œuvre afin que nous soyons prêt pour les travaux qui étaient prévus en septembre 2021.

Nous avons retravaillé l'entrée du village pour limiter la vitesse, l'emplacement des bennes bio-déchets et à verre dans le but d'y sécuriser l'accès par un cheminement des véhicules ainsi que piétonniers. De plus, certaines bordures de trottoir ont été relevés, l'enrobé de quelques parties de trottoir réparé, l'abri bus a été déplacé.

Le renouvellement de la couche de roulement de la rue de Wittisheim pour un coût total de 52100,76 € TTC a été entièrement financé par la CeA. Un grand merci à eux et à nos conseillère et conseiller du canton de Sélestat.

La commune a financé le restant pour un montant d'environ 107 500 € TTC. A cela s'ajoute l'éclairage public co-financé par la CCRM à hauteur de 7 000



# **URBANISME**

Depuis 2016, de nombreuses démarches administratives sont proposées en ligne, permettant aux usagers d'accéder au service public de manière rapide et simplifiée, avec les mêmes garanties de réception et de prise en compte de leur dossier. C'est le principe de saisine par voie électronique (SVE).

Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, la SVE s'appliquera **aux demandes d'autorisations d'urbanisme** (Permis de construire, d'aménager et de démolir, déclaration préalable et certificat d'urbanisme) avec la capacité pour toutes les communes de recevoir les demandes sous forme dématérialisée.

Dans le Bas-Rhin, ce sont 462 communes, dont Bindernheim, qui sont accompagnées par l'ATIP (l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique) pour mettre en place la dématérialisation des demandes d'autorisations d'urbanisme et proposer un téléservice performant au profit des particuliers comme des professionnels.

Grâce à la dématérialisation, vous pourrez saisir et déposer toutes les pièces d'un dossier directement en ligne, à tout moment et où que vous soyez, dans le cadre d'une démarche simplifiée. Plus besoin d'imprimer vos demandes en de multiples exemplaires, d'envoyer des plis en recommandé avec accusé de réception ou de vous déplacer aux horaires d'ouverture de votre mairie : en déposant en ligne, vous réaliserez des économies de papier, de frais d'envoi et de temps. Vous pourrez également suivre en ligne l'avancement du traitement de votre demande, accéder aux courriers de la mairie, etc. Une fois déposée, votre demande sera instruite de façon dématérialisée pour assurer plus de fluidité et de réactivité dans son traitement.

Les services de la commune restent vos interlocuteurs de proximité pour vous guider avant le dépôt de votre dossier, mais aussi pendant et après l'instruction de votre demande.

Des informations complémentaires, en particulier l'accès au portail du téléservice, seront disponibles à partie de janvier 2022 en mairie.

# Pour aller plus loin:

https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/dematerialisation-des-autorisations-durbanisme

### Demandes des permis de construire en 2021

N° PC	DEMANDEUR	OBJET	DECISION ET DATE
PC21R0001	VOELCKEL Michaël	Abri stockage	Accord le 11/02/2021
PC21R0002	DA COSTA Marine & KOENIG Valentin	Modification de charpente, isolation extérieure, création terrasse	Accord le 19/02/2021
PC21R0003	KREBS Cyrille & BUCH Mélanie	Garage + terrasse	Accord le 11/02/2021
PC21R0004	FERHATI Alban	annexe habitation	Accord le 07/04/2021
PC21R0005	SCHWARTZ Olivier	Carport	Accord le 08/04/2021
PC21R0006	Happy Crockett	Bâtiments stockage + habitation	Refus le 17/05/2021
PC21R0007	BOSSHARD Olivier & SCHUWER Elodie	Maison individuelle	Accord le 08/04/2021
PC21R0008	KNOPF Lucas	Extension habitation + isolation de l'existant	Accord le 16/04/2021
PC21R0009	MARTIN Emilie & SCHMITT Corentin	Maison individuelle	Accord le 17/05/2021
PC21R0010	BARONDEAU André	Maison individuelle	Accord le 10/05/2021
PC21R0011	EARL SCHUWER Claude	Serres de production	Accord le 29/07/2021
PC21R0012	ECK Jean-Paul	Reconstruction après incendie	Rejet tacite le 06/08/2021
PC21R0013	NIEDERKORN Jean-Marie	Garage	Accord le 07/06/2021
PC21R0014	SCHMITT Serge	Véranda	Accord le 14/06/2021
PC21R0015	LENTZ Jean-Luc DUBOIS	Maison individuelle	Accord le 21/06/2021
PC21R0016	BECHTEL Michel	Abri stockage	Refus le 21/06/2021
PC21R0017	PARMENTIER Michael	Maison individuelle	Accord le 21/06/2021
PC21R0018	STRAUB André & WANTZ Jenny	Bâtiments stockage + habitation	Accord le 07/09/2021
PC21R0019	ETTWILLER Ludovic	Changement destination	Accord le 15/07/2021
PC21R0020	RIEHL Stéphane	Extension habitation	Accord le 15/07/2021
PC21R0021	LUDWIG Jonathan	Abri voiture et stockage matériel	Accord le 18/11/2021
PC21R0022	ECK Jean-Paul	Reconstruction après incendie	Accord le 19/11/2021
PC21R0023	SAINTPAUL	Extension bâtiment	Accord le 07/12/2021
PC21R0024	MATERN Denis	Maison individuelle	En cours d'instruction
PC21R0025	LAEMMEL Céline	Maison individuelle	En cours d'instruction
PC21R0026	BARONDEAU André	Maison individuelle	En cours d'instruction
PC21R0027	KOEGLER Eric & SCHWEITZER Laura	Maison individuelle	En cours d'instruction

# Demandes des permis de démolitions en 2021

N° PD	DEMANDEUR	ОВЈЕТ	DECISION ET DATE
PD21R0001	SCHUWER Claude	Démolition bâtiment agricole	Accord le 03/02/2021
PD21R0002	SCHWEITZER Laura	Démolition grange	Accord le 07/12/2021

# Demandes Préalables en 2021

N° DP	DEMANDEUR	OBJET	DECISION ET DATE
DP21R0001	GASCHI Carine	Pergola	Accord le 12/03/2021
DP21R0002	ATC France	Antenne relais	Accord le 23/03/2021
DP21R0003	ETTWILLER Ludovic	Division foncière	Accord le 08/03/2021
DP21R0004	ADOLF Maurice	Piscine enterrée	Accord le 19/03/2021
DP21R0005	Commune Bindernheim	Abri vélos	Accord le 29/03/2021
DP21R0006	LOUIS Daniel	Abri de jardin	Accord le 07/04/2021
DP21R0007	SCHMITT Bernard	Carport	Accord le 08/04/2021
DP21R0008	GUERRACHE Jessica	Modification aspect des façades	Accord le 16/04/2021
DP21R0009	MARTIN Jean-Luc	Division foncière	Accord le 17/05/2021
DP21R0010	SCHMITT Serge	Véranda	Refus le 27/04/2021
DP21R0011	EPPINGER Pierre	Modification aspect des façades	Accord le 17/05/2021
DP21R0012	SCI MANGIN	Abri de jardin	Accord le 03/06/2021
DP21R0013	SCHUWER Gérard	Véranda	Accord le 01/06/2021
DP21R0014	NEUNREUTHER Christophe	Piscine enterrée	Accord le 06/08/2021
DP21R0015	EDF ENR	Panneaux photovoltaïques	Accord le 06/09/2021
DP21R0016	SCHMITT Kévin	Piscine enterrée	Accord le 13/09/2021
DP21R0017	CH'KOUBI Mohamed	Piscine enterrée	Accord le 27/09/2021
DP21R0018	REINSBACH Michaël	Piscine enterrée	Accord le 18/10/2021
DP21R0019	MOSSER Régis	Extension garage	Accord le 18/10/2021
DP21R0020	NOVITA	Panneaux photovoltaïques	Accord le 04/11/2021
DP21R0021	VINCI Laurence	Modification aspect des façades + création garage	Accord le 14/12/2021
DP21R0022	Commune Bindernheim	Volets roulants salle polyvalente	Accord le 22/11/2021
DP21R0023	SAINTPAUL Stéphane	Division foncière	En cours d'instruction
DP21R0024	VELTEN Véronique	Division foncière	Accord le 16/12/2021

# Demandes de Certificats d'urbanisme en 2021

N° CU	DEMANDEUR	ОВЈЕТ	DECISION ET DATE
CU21R0001	ETTWILLER Ludovic	CU opérationnel	Accord le 18/03/2021
CU21R0002	Me Isabelle GENY	CU d'information	Retour le 02/03/2021
CU21R0003	Me Joanne ALBRECHT	CU opérationnel	Accord le 13/04/2021
CU21R0004	Me Isabelle GENY	CU d'information	Retour le 19/03/2021
CU21R0005	Me Isabelle GENY	CU d'information	Retour le 19/03/2021
CU21R0006	Me Bettina FRERING	CU d'information	Retour le 19/03/2021
CU21R0007	Me Eric RICOU	CU d'information	Retour le 19/03/2021
CU21R0008	Me Isabelle GENY	CU d'information	Tacite le 14/04/2021
CU21R0009	Me Isabelle GENY	CU d'information	Tacite le 13/05/2021
CU21R0010	Me Benjamin MOREAU	CU d'information	Tacite le 17/07/2021
CU21R0011	HOLLINGER Jérôme	CU d'information	Tacite le 28/07/2021
CU21R0012	Me Isabelle GENY	CU d'information	Tacite le 12/09/2021
CU21R0013	Me Chantal REISACHER	CU d'information	Tacite le 18/12/2021
CU21R0014	Me Chantal REISACHER	CU d'information	Tacite le 18/12/2021

# 2021 en Images



Rue de Zelsheim



Entrée Sud





Aménagement place à bennes







Périscolaire

Accueil



Journée nettoyage allée du parc



Aménagements cour de l'école





Abri Vélos







# Fin de carrière professionnelle

# La retraite pour Armand, agent communal

Armand Griesbach au service de la commune et de ses habitants depuis plus de 20 ans vient de faire valoir ses droits à la retraite.

Cette fin d'année marque aussi la fin de la carrière professionnelle d'Armand Griesbach, débutée dans le privé plusieurs années plus tôt.

Armand a été embauché le 9 Juillet 2001 par la commune de Bindernheim : "De loin le meilleur des candidats qui s'étaient alors présentés m'avait dit le maire qui m'avait embauché" se souvient le àprésent jeune retraité.

Durant sa carrière, Armand a côtoyé en tout trois maires, Jean-Paul Imbs, Denise Adolf et Christian Memheld.

Armand a été un agent serviable, compétent, disponible et très apprécié par les élus, ses collègues et l'ensemble des habitants du village.

Récemment, les élèves, les enseignants ainsi que les ATSEM de l'école primaire ont souhaité le remercier pour tout ce qu'il y a réalisé, en particulier le traçage et le marquage des jeux dans la cour de l'école. Une grosse surprise en guise de remerciement l'attendait et Armand est reparti muni d'une nouvelle caisse à outils "chocolatée".

Pour son dernier jour de travail, le maire, les adjoints et ses collègues employés communaux en cercle très restreint ont partagé avec lui le verre de l'amitié et lui ont souhaité une retraite bien méritée et la plus longue possible.

Au vu de la situation sanitaire actuelle, la réception prévue pour son départ est reportée à une date ultérieure.

L'heureux retraité n'a pas manqué de remercier les participants et s'est dit très touché par cette attention.

Son successeur, Jean-Christophe ROECKER, prendra ses fonctions mi-février. Vous en saurez plus sur lui dans le prochain bulletin.



# **AINES**

# Un bon d'achat en lieu et place du traditionnel repas des aînés

Il y a quelques mois la municipalité de Bindernheim s'était préparée à l'organisation du traditionnel repas des aînés. Dans le bulletin municipal distribué en septembre, il avait été formulé l'espoir de ce repas début janvier 2022, permettant de renouer avec une certaine convivialité, suite à

l'annulation de l'édition de début d'année 2021.

Malheureusement, l'actuelle dégradation de la situation sanitaire et les perspectives peu optimistes annoncées pour les semaines à venir ont amené la Commune de Bindernheim à devoir annuler une seconde fois, avec un grand regret, le repas des aînés fixé au dimanche 9 janvier 2022.

Tous s'étaient tant réjouis de pouvoir se retrouver à nouveau ensemble!

Pour compenser au mieux l'absence de ces moments de convivialité et de partage, chaque habitant âgé de plus de 65 ans s'est vu offrir un bon d'achat de 25 euros à utiliser dans l'un des 5 commerces alimentaires du village. Ce samedi 8 janvier au matin, les conseillers municipaux se

t rendus au domicile des récipiendaires pour leur remettre leur bon et leur souhaiter une bonne et

heureuse année.

# **ELECTIONS 2022**

Les prochaines élections sont les suivantes :

# - Présidentielles les 10 et 24 avril

⇒ Limite d'inscription sur la liste électorale : 04 mars voie papier et 02 mars voie électronique (en ligne)

# - Législatives les 12 et 19 juin

 Limite d'inscription sur la liste électorale : 06 mai voie papier et 04 mai voie électronique (en ligne)

Vous ne serez pas disponible pour voter? Pensez à la procuration!

La procuration est valable pour 1 tour, 2 tours ou une durée d'1 an (voire 3 ans pour les listes électorales consulaires). Les électeurs peuvent disposer d'un maximum de deux procurations dont **UNE SEULE établie en France**.

Vous disposez de plusieurs moyens pour établir votre procuration :

- Le formulaire Cerfa n°12668\*03 cartonné remis en mains propres au mandant (celui qui donne procuration) par l'autorité habilitée (gendarmerie, police...).
- Le formulaire Cerfa n°14952\*03 accessible sur le site service-publice.fr, qui peut être rempli en ligne puis imprimé ou imprimé le formulaire et le remplir de manière manuscrite. Le formulaire est à imprimer sur 2 feuilles (PAS DE RECTO-VERSO). Dans tous les cas il faudra se rendre auprès d'une autorité habilitée pour faire valider la procuration. Le formulaire ne doit contenir ni information erronée ni rature.
- ➤ Le dispositif « Maprocuration » qui est une téléprocédure accessible aux électeurs inscrits sur une liste électorale communale ou consulaire. Le mandant se connecte au téléservice « FanceConnect » et doit fournir plusieurs renseignements : adresse électronique, commune ou consultat d'inscription, le mandataire, l'élection concernée... Ensuite, le mandant doit se présenter à une autorité habilitée avec son numéro d'enregistrement et un titre d'identité pour vérification.

### **NOUVEAUTE!**

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, <u>le mandataire</u> (celui qui reçoit la procuration) <u>peut être inscrit</u> <u>dans une autre commune que le mandant</u>. En revanche, le mandataire doit toujours voter dans le bureau de vote du mandant.

# Infos Pratiques





# COMMUNE SPORTIVE

# Bindernheim décroche le label "Commune Sportive Grand Est 2022-2026"

En juin 2021, la municipalité de Bindernheim avait candidaté auprès du Comité Régional Olympique et Sportif (CROS) Grand Est au label "Commune ou Ville Sportive Grand Est ", mettant en avant les infrastructures sportives et de loisirs présentes, l'importante densité de licenciés au sein des associations sportives locales ainsi que l'environnement propice aux activités de loisirs de pleine nature comme la marche à pied, le footing ou la pratique du vélo. Après une venue sur place pour une rencontre avec les élus et la visite des installations qui s'est effectuée le lundi 15 novembre, les membres du jury du CROS ont fait connaître leur choix le vendredi 3 décembre dernier : celui de décerner à Bindernheim le label "Commune Sportive Grand Est 2022-2026", période qui couvrira les Jeux Olympiques de Paris en 2024.



Lors de l'inauguration du parc intergénérationnel, prévue les 25 et 26 juin prochains, nous aurons l'occasion de fêter l'obtention de ce label en recevant une délégation du CROS.

Pour dynamiser davantage les activités de loisirs, et notamment celles de pleine nature, pour développer la pratique auprès de la population et pour créer également du lien social, la commune va proposer une activité chaque dernier dimanche du mois à partir du mois de mars prochain. Rendez-vous à 9h sur le parking centre-village à l'arrière de la mairie

Les 4 premières activités proposées :

- Dimanche 27 mars : Marche promenade
- Dimanche 24 avril : Footing (ou marche rapide)
- Dimanche 29 mai : Sortie à vélo
- Dimanche 26 juin : Diverses activités au Parc Intergénérationnel dans le cadre du week-end inaugural

# **ASSOCIATIONS**

Le FCB souhaite remercier tous les habitants du village pour leurs soutiens lors des manifestations organisées en 2021, les After Works avec le CSUB ainsi que le marché du terroir. Vu le contexte sanitaire actuel, l'organisation du carnaval du FCB est compromise à ce jour.

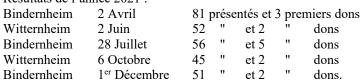
Président Frédéric HIRSCH

# DONNEURS DU SANG

L'Année 2021 était assez difficile pour la réserve des poches de Sang.

Heureusement que nos donneurs ont répondu à nos collectes et les consignes COVID ont été bien respectées.

Au nom des malades, un grand REMERCIEMENT à toutes les personnes qui se sont présentées. Résultats de l'année 2021 :





L'équipe qui s'est renforcée et continuera à travailler pour cette noble cause qui est le "DON DU SANG" le DON de la VIE. Chers Donneurs et non Donneurs vous êtes informés des collectes de Sang par Tracts, Banderoles ou SMS (les donneurs habituels). Nous vous attendons pour donner espoir aux malades, aux accidentés de la route, etc.... Mon appel s'adresse surtout aux jeunes de faire ce premier pas. Un petit don qui compte beaucoup dans l'espérance de vie.

Notez les collectes 2022 :

Bindernheim: 6 Avril - 10 Aout - 7 Décembre Witternheim: 1er Juin - 5 Octobre

Nos Meilleurs Vœux à tous en cette Nouvelle Année.

Marie-Anne BARONDEAU

# BINDRER Récré 2fold LMLNAXMCZAKI IAOZRDEFDECKL AAWQYMDPJAEXHY Sudoku CWOUUFIYAHJBDUE

MUSIQUE MAQUILLAGE DEGUISEMENT DEFILE MARDI FETE BEIGNET

CREPES

**ENFANTS** 

COSTUME

IQUEYXCHRZI NFELEEBEIGNETWE LBNDV OUCLKQK EQOAKNFE JKHT Ε G A QYE T L WEN IUEAND FFVU TLAAVW BQERO XCMAA I H H YJPEVSUED EHCRAMKMTEWLXUKPE DEGUISEMENTEDBKEE IWCXWUAUPJDSU



Les enfants ont perdu leurs masques et leurs chapeaux! Aide-les à les retrouver.



# Coloriage Magique

A chaque résultat d'addition une couleur



# Recette des de Carnaval



125g de Farine 10g de levure de boulanger 1cc de sucre en poudre 1 œuf 100ml de lait tiède 10g de beurre 1 pincée de sel Du sucre glace

Commencez par faire chauffer le lait à la casserole et ajoutez la levure boulangère. Mélangez jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de grumeaux. Ajouter le sucre et mélangez à nouveau. Mettez le mélange de côté. Faites fondre le beurre. Dans un grand saladier, mélangez la farine, l'œuf, le beurre et le mélange de lait/levure boulangère. Une fois le mélange bien homogène, laissez la pâte reposer au moins 1h à température ambiante. Mélangez de nouveau la pâte et faites chauffer la friteuse (ou si vous n'en avez pas dans une grande poêle). Une fois l'huile bien chaude, il faudra faire frire les beignets 1 min de chaque côté. Déposez les croustillons sur du papier absorbant. Disposez-les sur un plat, il ne vous reste plus qu'à soupoudrez de sucre glace!

# S'BINDRER CARNET

# (70 ANS ET PLUS)

# **ANNIVERSAIRES**

### Mois de janvier :

04.01.1942 Mme HOEGY Jeanne née SCHWEIN

09.01.1950 Mme WOLFF Anne Marie née

KESSENHEIMER

18.01.1948 M. IMBS Jean-Paul

18.01.1952 M.WEIBEL François

27.01.1948 M. UEBER Antoine

28.01.1940 Mme MIESCH Marie-Louise

29.01.1943 M. BESSEUX Jean

# **Mois de mars**:

01.03.1936 Mme ADOLF Bernadette née EBER

01.03.1936 Mme KUTT Léonie née HAEGELI

02.03.1937 Mme HERR Irène née ALBRECHT

14.03.1950 Mme SUTY Marianne

16.03.1933 Mme OBRECHT Juliette née SIEGEL

21.03.1940 Mme HAERREL Yvette

21.03.1950 Mme KRETZ Pierrette née GASCHY

21.03.1951 Mme SCHMITT Fernande née ALEXANDRE

24.03.1941 M. CHEVASSU Alphonse

28.03.1935 Mme ADOLF Mariette née HOFFER

# **Mois de février :**

02.02.1947 Mme WOLLENBURGER Marie Antoinette

née RISCH

06.02.1937 M. HOFFER André

08.02.1948 Mme. ADOLF Marie Sylvette

08.02.1940 Mme WOLLENBURGER Marie née SIMLER

09.02.1952 M. SCHNEIDER Rémy

12.02.1949 Mme ROHMER Jacqueline née SCHALLER

15.02.1952 M. ADOLF Pierre

19.02.1946 Mme ACKERER Marie-Christine née SIEGEL

20.02.1939 Mme KORMANN Rose née SCHALK

21.02.1951 M. SCHALK Roger

22.02.1933 M. SCHALK André

26.02.1948 Mme JOUGNOT Liliane née HAUSS

26.02.1949 Mme UEBER Angèle née SIMLER

27.02.1942 Mme HOFFER Irène née JAEGLI

# Mois d'avril:

04.04.1952 M. WOLFER René

05.04.1932 Mme CRIQUI Suzanne

09.04.1952 Mme ANGST Denise née ADOLF

17.04.1950 Mme WOLLENBURGER Jacqueline née SPITZ

21.04.1950 Mme EDEL Suzanne née BATZENHOFFER

26.04.1951 M. ECK Jean-Paul

28.04.1949 M. BORTOT Joseph



# **NAISSANCES**

29.09.2021 Léonie ZBOROWSKI (7 rue du Postweg)

09.12.2021 Victor KOENIG SANCHES (25 rue de Witternheim)



# **DECES**

02.10.2021 M. IMBS Constant à Wittisheim

01.01.2022 Mme BALHAZARD née DIDIER Cécile Victoire à Sélestat

07.01.2022 M. FINDELI Jean-Michel à Sélestat



# BINDRER CARNE Refro

La cigogne a déposé de beaux petits cadeaux dans les roses et les choux de quelques familles de notre village

**WOLLENBURGER Lucrécia** le 09.01.2021 au 4 rue de Hilsenheim **KOCH Anatole** le 22.02.2021 au 10 rue des ormes **SCHUWER Thibald** le 09.03.2021 au 15 rue des cerises **FRITSCH Alba** le 10.05.2021 au 11 rue de Sundhouse **SCHAEFFER Loan** le 21.05.2021 au 6 impasse de la source

**CHAPPUIS Timéo** le 10.06.2021 au 3d rue du Sel

HERR MIGUET Lise-Rozalèn le 02.07.2021 au 25 rue de Diebolsheim **CLAISSE Cassandre** le 07.07.2021 au 3 rue des Cerises

**VOELCKEL Agathe et Romane** le 10.08.2021 au 10 rue des Reines-Claudes **RIDZON Maïwenn** le 27.08.2021 au 16 rue de Wittisheim **ZBOROWSKI Léonie** le 29.09.2021 au 7 rue du Postweg **KOENIG SANCHES Victor** le 09.12.2021 au 25 rue de Witternheim



Des couples se sont unis par le mariage. Félicitations, et tous nos vœux de bonheur.



19.06.2021 **SPATZ Franck et KOESSLER Anne** 03.07.2021 STEINER Michel et NOSS Mélody

#### Noces de diamant

29.07.1961 M. et Mme BUEB Robert

Le malheur a frappé certaines familles de notre village.

Nous leur présentons nos condoléances les plus sincères et leur assurons l'expression de notre profonde sympathie.

M. RIDZON Georges le 06.01.2021 à Benfeld

Mme WEIBEL née SCHRODI Juliette le 10.02.2021 à Sélestat

Mme BECK née SIEGEL Anna le 10.02.2021 à Erstein

Mme SCHMITT née MOEREL Marie-Thérèse le 10.02.2021 à Sélestat

Mme SCHMITT née BENTZ Marie-Thérèse le 12.02.2021 à Sélestat

Mme LIENHART née THRENLI Marie le 18.02.2021 à Schweighouse sur Moder

Mme MULLER née SCHMITT Alice le 14.02.2021 à Sélestat

M. SCHMITT Sylvain le 19.02.2021 à Créhange

M. ANGST Robert le 25.02.2021 à Erstein

Mme HOFFER née MOEBS Mariette le 26.03.2021 à Colmar

Mme WENDLING née DISCHLI Marie-Louise le 07.04.2021 à Bootzheim

M. HERR Jean-Pierre le 03.06.2021 à Sélestat

M. KUEHN Joseph le 08.06.2021 à Obernai

Mme LAEMMEL née HOLTZ Annette le 12.08.2021 à Bindernheim

Mme LETTRY Amélie le 18.08.2021 à Colmar

M. IMBS Constant le 02.10.2021 à Bindernheim

Comme il est de coutume, la commune a offert cette année le traditionnel panier garni aux grands séniors qui ont eu la joie de fêter soit leurs 80, 85, 90 ou 95 ans.

Mme ADOLF Bernadette née EBER le 01.03.1936



**Mme LAEMMEL Liliane** née **ROHMER** le 20.05.1936



**M CHEVASSU Alphonse** né le 24.03.1941



**M. HOFFER Gilbert** né le 13.10.1941



od alib

Mme. KUTT Léonie née HAGELI le 01.03.1936



Mme HOFFER Hortense née SIMLER le 26.05.1936

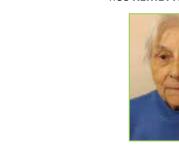


80 ans

Mme RIDZON Marguerite née BUEB le 07.06.1941



Mme PFRIMMER Anne née REMETTER le 03.12.1941



Nos doyens en début 2022

Mme SIEGEL Lucie née MERTZ le 15.05.1925



M. SCHALK André né le 22.02.1933



Mme IMBS Irène née le 17.05.1936



M. BELLOT Gaston né le 01.08.1936



**M. HERR Emile** né le 14.06.1941

